

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 38

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), M. Cammal, Mme Agogué, M. Bichon, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Damon, Mme De Crémiers, Mme Dervernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby, M. Rougeron, M. Touchet (Gien), M. Pressoir (Langesse) M. Savrot (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Chevré à Mme Chevallier
M. Crozat à M. Rougeron
Mme De Metz à M. Hidas
Mme Bourdin à Mme Chambon
M. Darmois à Mme Le Hardy
M. Boulogne à Mme Charpentier
Mme Perron à M. Tagot
Mme Poirier à M. Boucher

Etait absente excusée:

Mme Quaix

Etaient absents :

M. Bouleau
Mme Poirier Chevallier

Madame Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020/043

OBJET : Affectation du résultat 2019 - budget principal

Vu l'instruction M14,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat excédentaire de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 3 311 892,06 €.

Le résultat déficitaire d'investissement du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 700 164,82 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser au 31/12/2019 s'élèvent à 3 093 666,68 € en dépenses et 1 396 714,00 € en recettes, soit un solde de – 1 696 952,68 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement y compris les restes à réaliser s'élève donc à 2 397 117,50 €.

*Sur avis favorable de la commission finances du 9 juillet 2020,
Sur avis favorable du Bureau du 16 juillet 2020,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte D001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 700 164,82 €,
- **AFFECTE** au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 2 397 117,50 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 914 774,55 €.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 3 août 2020,

le Président,

Francis Cammal

Certifiée exécutoire,

*Les formalités de publicité ayant été
effectuées le* **31 JUL. 2020**



Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 38

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Damon, Mme De Crémiers, Mme Dervernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby, M. Rougeron, M. Touchet (Gien), M. Pressoir (Langesse) M. Savrot (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Chevré à Mme Chevallier
M. Crozat à M. Rougeron
Mme De Metz à M. Hidas
Mme Bourdin à Mme Chambon
M. Darmois à Mme Le Hardy
M. Boulogne à Mme Charpentier
Mme Perron à M. Tagot
Mme Poirier à M. Boucher

Etait absente excusée :

Mme Quaix

Etaient absents :

M. Bouleau
Mme Poirier Chevallier

Madame Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020/044

OBJET : Affectation du résultat 2019 – budget annexe de l'assainissement collectif

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat excédentaire d'exploitation du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 838 484,63 €.

Le résultat excédentaire d'investissement du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 2 363 983,88 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser au 31/12/2019 s'élèvent à 4 088 705, 44 € en dépenses et 1 186 017,61 € en recettes, soit un solde de – 2 902 687,83 €.

*Sur avis favorable de la commission finances du 9 juillet 2020,
Sur avis favorable du Bureau du 16 juillet 2020,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DE REPRENDRE** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 2 363 983,88 €,
- **D'AFFECTER** au compte R1068 « autres réserves » la somme de 538 703,95 €
- **D'AFFECTER** au compte R002 « résultat d'exploitation reporté » la somme de 299 780,68 €.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 3 août 2020,

le Président,

Francis Cammal

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été
effectuées le **31 JUIL. 2020**





7171 – Autres documents à caractère comptable

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures,*le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.***Nombre de Conseillers**

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 38

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Damon, Mme De Crémiers, Mme Dervernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby, M. Rougeron, M. Touchet (Gien), M. Pressoir (Langesse) M. Savrot (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Chevré à Mme Chevallier
 M. Crozat à M. Rougeron
 Mme De Metz à M. Hidas
 Mme Bourdin à Mme Chambon
 M. Darmois à Mme Le Hardy
 M. Boulogne à Mme Charpentier
 Mme Perron à M. Tagot
 Mme Poirier à M. Boucher

Etait absente excusée :

Mme Quaix

Etaient absents :

M. Bouleau
 Mme Poirier Chevallier

Madame Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020/045

OBJET : Affectation du résultat 2019 – budget annexe de l'assainissement individuel

*Vu l'instruction comptable M49,**Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le résultat excédentaire d'exploitation du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 15 192,13 €.

Le résultat excédentaire d'investissement du compte administratif 2019 du budget principal s'élève à 10 664,12 €.

*Sur avis favorable de la commission finances du 9 juillet 2020,
Sur avis favorable du Bureau du 16 juillet 2020,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 10 664,12 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat d'exploitation reporté » la somme de 15 192,13 €.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 3 août 2020,

le Président,

Francis Cammal

Certifiée exécutoire,

*Les formalités de publicité ayant été
effectuées le **31 JUIL 2020***

